

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi relatif à l'AIP : le gouvernement vide la concertation sociale de sa substance

Le projet de loi déposé par le gouvernement dans le cadre de l'AIP a notamment pour objet un allongement dès aujourd'hui des délais de préavis. La Confédération Construction n'y est pas du tout favorable. Elle déplore d'ailleurs l'adoption de mesures ayant pour effet de rehausser le coût salarial pour les entreprises dans une période où la modération salariale est justement de mise.

La Confédération avait approuvé le projet d'accord interprofessionnel et surtout le volet qu'il contenait sur le rapprochement des statuts. L'harmonisation des statuts y était programmée dans le temps et comportait une clause de neutralité des coûts. Avec ce texte du gouvernement, la liberté de négociation des secteurs est compromise et les entreprises de construction seront confrontées à des coûts supplémentaires, lesquels sont estimés à plus de 0,5% de la masse salariale.

La Confédération Construction demande instamment au gouvernement, pour ce qui est des délais de préavis des ouvriers, d'instaurer la progressivité qui était prévue dans le projet d'AIP et de veiller à ménager une marge de manœuvre pour les négociations sectorielles au sein des Commissions paritaires. L'augmentation des coûts salariaux a pour incidence que les travaux exécutés sur nos chantiers sont dans une plus grande mesure confiés à des travailleurs non soumis à la sécurité sociale belge.

Actions de grève peu suivies dans le secteur de la construction

Entretemps, les actions de grève organisées ce jour par la FGTB et la CGSLB pour s'opposer au projet d'accord interprofessionnel et son amendement par le gouvernement, n'ont guère eu de succès dans le secteur de la construction. Quasiment tous les chantiers sont en activité. Les seuls problèmes constatés le sont dans les provinces du Hainaut et de Flandre occidentale. Dans cette dernière province, il s'agit surtout d'équipes d'ouvriers qui n'ont pas pu atteindre le chantier en raison de blocages routiers.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Peter Boelaert • Attaché de presse
T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09
peter.boelaert@confederationconstruction.be